

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE
GROSMAGNY

Le Territoire de Belfort Pittoresque

Travaux des Champs à Grosmagny



SOMMAIRE

- Le Mot du Maire
- Travaux 87 et projet 88
- Maternelle - Restructuration scolaire
- Zone artisanale
- Budget et statistiques financières
- L'informatisation de la commune
- Les sentiers de pays
- Histoire locale : La Chapelle du Grippet
- Etat civil
- Divers

DEPART EN RETRAITE DE NOTRE SECRETAIRE

Comme elle l'avait indiqué en cours d'année, Madame Yvette CHAPEY a donc décidé de faire valoir ses droits à la retraite en cette fin d'année 87.

Entrée au service de la commune en Juillet 67, cela faisait en effet 20 ans qu'Yvette CHAPEY exerçait les fonctions de secrétaire de mairie à GROSMAGNY.

20 années de constance et de dévouement au service de la commune. Dévouement étant bien le mot qui convient car, combien de fois a-t-elle dû intervenir hors de ses heures de travail, et parfois, même le dimanche, pour solutionner le problème d'un concitoyen ? Chose impensable dans une grande ville. Il faut dire que les gens de GROSMAGNY, habitués à tant de facilité, en profitaient peut-être un peu trop.

Rappelons qu'Yvette CHAPEY est la fille de Paul DAOUDAL, maire de GROSMAGNY jusqu'en 1970, dont le souvenir restera gravé dans l'histoire de GROSMAGNY, et l'épouse de Georges CHAPEY, lui-même conseiller municipal.

C'est dire que toute la vie d'Yvette CHAPEY fut empreinte des affaires de notre commune.

Aussi, c'est avec émotion que nous la remercions pour ces années passées au service de notre commune et que nous lui souhaitons une longue et agréable retraite.

Merci Yvette

L'Association "Multi-services chômeurs"

Pour que la solidarité ne soit pas un vain mot.

L'association "multi-services chômeurs" de Valdoie est une association intermédiaire en cours d'aménagement et de reconnaissance par l'Etat.

Ce n'est pas une entreprise d'interim et elle ne vise aucun projet commercial. Son but, tout à fait louable, est la réinsertion des chômeurs de longur durée.

Comment fonctionne-t-elle ?

Elle assure le prêt de main d'oeuvre auprès des particuliers, collectivités et professionnels : soit pour renforcer temporairement une équipe, soit pour effectuer un travail au siège de l'entreprise.

Quel est son domaine de compétence ?

- travaux du bâtiment (maçonnerie, plomberie, peinture etc...)
- services (nettoyage, distribution de tracts, montage de stands...)
- travaux saisonniers.

Quelles sont les démarches à faire ?

L'association multi-services chômeurs s'occupe de tout ce qui concerne la gestion du personnel (paye, déclarations sociales et fiscales...)

L'employeur rétribue seulement le service au terme d'une convention de mise à disposition et selon le barème ci-joint.

De 35 à 52 F net selon le travail exécuté.

A qui s'adresser ?

Multi-services chômeurs
25 Rue Paul Huebert

90300 VALDOIE

Tél. : 84.26.46.96. le matin
84.21.17.21 l'après-midi

=====

Sur la couverture de ce bulletin figure la représentation d'une carte postale de Grosmagny, aimablement prêtée par Monsieur Vincent CASAGRANDE.

=====

ETAT CIVIL

Naissances :

DENIS Sabrina	12.01.1987
SPENLIHAUER David	07.02.1987
LERCH Elodie	16.04.1987
ANDREOLETTI Lise	04.07.1987
BARRE Zoé	13.08.1987
HEIDET Gaël	10.08.1987

Décès :

HELLE Jules	27.01.1987
MOUGIN Lucie née Didier	13.06.1987

ses clochers, puis, limitant cet horizon, les sommets du Jura et quelquefois, par temps clair, l'apothéose des cimes neigeuses des Alpes s'irisant sous le soleil couchant.

Pèlerins, voyageurs, touristes, qui empruntez cette route pittoresque de Giromagny à Rougemont-le-Château, venez à Grosmagny, à Notre-Dame du Grippet, au flanc du Fayé. Après une halte douce et reposante, vous reprendrez, en beauté, contact avec l'univers et vous resterez sous le charme de ce site. Tous ceux qui y sont montés l'ont vivement ressenti, ce charme si prenant, et tous y sont revenus avec une joie toujours nouvelle".

M. CLAUDE.

Ce récit est paru le 5 Décembre 1935 dans le journal "Le Pays Comtois" sous la signature M. CLAUDE.

Plus de cinquante ans se sont écoulés et le paysage a bien changé depuis. Restaurée coquettement il y a quelques années par un groupe de bénévoles, la petite chapelle présente toujours sa silhouette typique : tour octogonale et nef accolée. Mais son environnement a été profondément modifié. Plus question aujourd'hui de contempler Giromagny, la Haute-Planche ou les Alpes ; au milieu de sa petite clairière, cernée par la forêt, le Grippet est aveugle. Et c'est bien dommage !

UNE RECETTE DU PAYS : LE RAMET AU RAMIN

C'est une pâtisserie traditionnelle encore confectionnée dans les vieilles familles du "pays" particulièrement à Noël et au Nouvel An.

La veille, faire tremper les fruits secs en quartiers, dans un récipients contenant de l'eau. Les cuire.

Faire une pâte levée avec levure du boulanger, 750 g de farine, 3 ou 4 cuillerées de sucre, 1 bol de lait, 1 filet d'eau de vie du pays, 1 pincée de sel. Certains mettent des oeufs, d'autres n'en mettent pas, trouvant que cela sèche la pâte.

Mélanger pour obtenir une pâte pas trop dure.

L'étendre au rouleau.

Y placer les fruits (poires cuites, pommes cuites, pruneaux gonflés sans les noyaux, morceaux de noix, de noisettes, figues, raisins secs, etc...)

Rouler la pâte en forme de chausson, ou de croissant. Jaunir à l'oeuf. Mettre au four.

Cette recette a des variantes. Les proportions sont pour 12 personnes environ.

Grâce à l'amabilité de M. l'abbé Besançon, curé actuel de Grosmagny, qui a recueilli pieusement et classé tous les documents se rapportant à cette chapelle, il sera facile d'en refaire ici un rapide historique.

Loin d'être à l'origine ce qu'elle est aujourd'hui, surtout depuis les restaurations récentes, la chapelle de Notre-Dame du Grippot n'apparaissait que sous la forme d'un tout petit sanctuaire "humble et modeste, dit le document, comme les coeurs qui viennent y prier, oeuvre d'une âme pieuse, mais pécuniairement impuissante".

Cette petite chapelle avait été élevée par les soins d'une personne de Grosmagny, Justine Millot, épouse Vendrely, qui souffrait de fortes douleurs aux jambes et fut guérie après une neuvaine à la petite statue de la Vierge posée dans le creux d'un arbre de la forêt depuis 1855 et après avoir promis de donner à la statuette un abri plus digne d'elle. Elle se mit donc à travailler elle-même à la construction, semblable aux édificateurs d'églises du moyen-âge, "les pierres furent ramassées, dit le document d'origine, par des hommes de bonne volonté et presque toutes au clair de lune".

M. l'abbé Sarrazin, alors curé de Grosmagny, choisit lui-même le terrain que lui offraient des paroissiens généreux. Un autre malade des jambes, J. Bringard, travailla péniblement à cette construction et se vit lui-même guéri, signe, dit la chronique, que la Vierge avait accepté cet emplacement.

Le 15 Août 1867, jour de l'Assomption, la chapelle origininaire était terminée, bénite et livrée à la piété des fidèles.

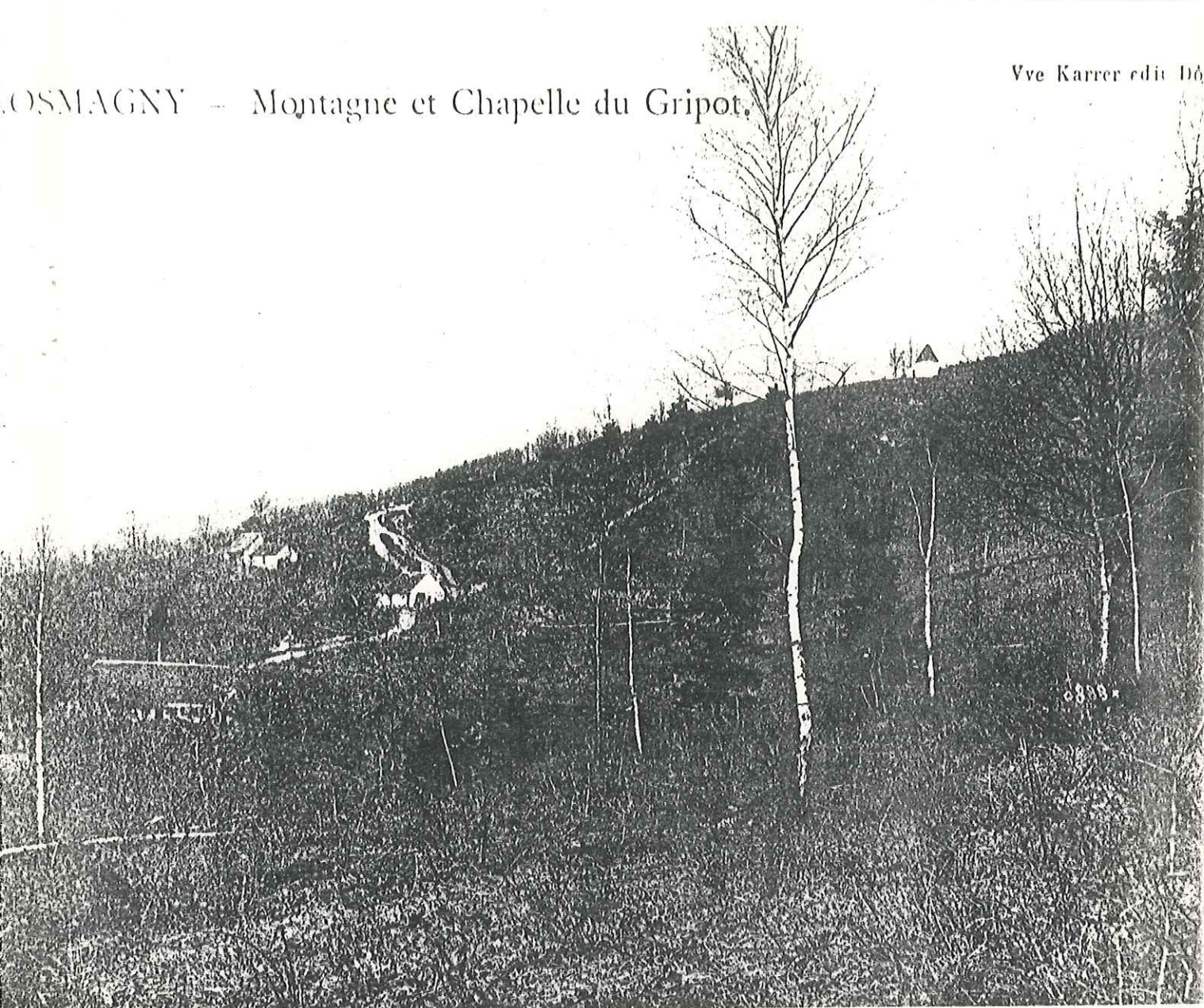
En 1869, elle fut de nouveau agrandie et enfin en 1875, le 16 Juin, M. le curé Sarrazin, muni des pouvoirs nécessaires et obligatoires en pareil cas, de la part de Mgr Césaire, cardinal archevêque de Besançon, en date du 12 Février 1875, bénit solennellement cette chapelle enrichie d'une pierre d'autel. Cette bénédiction eut lieu au milieu d'un grand concours de peuple, ainsi que l'indique le procès-verbal signé des personnalités de Grosmagny : MM. le curé Sarrazin ; Serre, instituteur ; Célestin Levin, adjoint, et d'un certain nombre d'habitants.

Actuellement, à l'ancienne tour s'est ajoutée une construction formant nef et qui donne à l'ensemble l'air vraiment chapelle.

Dans un coin isolé des bruits du monde, où seule la grande voix des sapins et celle de la petite source qui coule non loin de là se font entendre, quelle impression profonde de calme et de paix !

Voyageur qui passez, venez vous reposer à l'ombre du sanctuaire que la foi naïve et simple des habitants a élevé à la Vierge, vous en reescendrez calmés et vivifiés.

Et au retour, quel spectacle vous attend ! Contemplez le magnifique panorama qui se déroule devant vos yeux ; c'est d'abord, à droite, Giromagny, coquette cité au clocher élevé, dominée par les sommets arrondis et bleus de la Haute-Planche et du Ballon d'Alsace. Devant vous s'étend la trouée de Belfort, Bas-Evette et ses étangs ; Belfort, ceinture de fortifications et



HISTOIRE LOCALE

LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME DU GRIPPOT

"Sur la route nationale qui conduit de Giromagny vers Massevaux et la plaine d'Alsace s'allonge un petit village propre et coquet que le touriste traverse souvent sans s'arrêter et sans y prêter une attention suffisante. Ce petit village, c'est Gros-magny, qui possède sur son territoire des sites pittoresques, bien qu'ignorés, et qui abrite loin des regards profanes le petit sanctuaire de Notre-Dame du Grippet.

Touriste ou pèlerin qui passez, arrêtez-vous à Gros-magny et faites l'ascension de la partie méridionale du Fayé, vous en reviendrez charmés. Montez par un large chemin bordé de fermes accueillantes qui vous conduira, toujours montant, vers la forêt, forêt de chênes et de noirs sapins à l'ombre desquels se cache la chapelle placée sous le vocable de l'Immaculée Conception.

Celle-ci vous apparaîtra au détour du chemin, toute blanche et si gracieuse avec sa tour octogonale (Turis Davidica), coiffée d'un toit pyramidal qui prend sous les rayons tamisés du soleil des tons vieil argent.

Une association qui marche : le " Club sous vosgien des sentiers "

Créée en Février 1980 par des gens attachés à la nature et au Pays sous-vosgien, le club sous-vosgien des sentiers est une des résultante du contrat de Pays. Son rayon d'action s'étend de la Haute-Saône à l'Alsace, du Ballon d'Alsace aux portes de Belfort.

Il a pour vocation de tracer des sentiers, des les réaliser, de les faire vivre et d'en assurer la maintenance et la promotion.

Que de sentiers parcourus depuis Février 1980 !

- Mai 1982 : inauguration du G R 533 (rectangle vert) reliant Belfort à Sarrebourg.

- Juin 1983 : inauguration du G R 532 (rectangle jaune) et du sentier de la Haute Savoureuse.

Pour sa part, l'Association du Fayé a réalisé le balisage du sentier allant du sud de Grosmagny au col des sept chemins en passant par le plain Baleroy et la tête du Mineur de même que le tour du Fayé.

Pour mener à bien toutes ces réalisations, il a fallu uniformiser le balisage, ce qui s'est fait par l'adhésion du "club sous-vosgien des sentiers" au "club vosgien".

Autour des différents chemins de Grande Randonnée (GR 5, GR 532, GR 533) ont été réalisés des jonctions des boucles et un maillage systématique du Massif sud-vosgien. Tout le travail réalisé sur le terrain a finalement abouti à l'édition d'une carte :

- la carte des sentiers du Ballon d'Alsace au 1/25000.

D'autres parutions vous permettront de découvrir le massif sud-vosgien :

- randonnées autour du Ballon d'Alsace de Roland SCHAUB

- topo-guide sentiers "tour de la Haute Savoureuse"

Bonne marche !

Une autre opération intéressante pour nous sera la facturation des ordures ménagères dans les objectifs 88.

Par ailleurs, et ce n'est pas le moindre de ses avantages, l'ordinateur est employé couramment comme machine à écrire très perfectionnée avec la possibilité du traitement de texte et de mise en mémoire des textes, écrits.

Ainsi, l'informatisation de notre mairie est en bonne voie, comme celle des 21 communes du Territoire de Belfort qui décidèrent de s'équiper en 1987 (rappelons que Grosmagny était dans le peloton de tête) et qui, grâce à l'action du département, ont pu mener à bien cette opération. Il faut savoir en effet que le programme de gestion communale vendu par la firme MAGNUS, au prix de 50 000 F nous a été offert gratuitement par le département, qui par ailleurs a financé de façon importante, la formation des personnels communaux : ainsi, Grosmagny a versé 1 500 F pour la formation de sa secrétaire alors que, dans le même temps, le département versait de son côté 2 500 F. C'est un effort notoire du conseil général qu'il fallait saluer ici et qui permet au terme de cette année 87, au Territoire de Belfort, d'être en tête des départements pour la pénétration de l'informatique dans les mairies.

Nous l'avons vu, 21% des communes du Territoire sont informatisées.

- au plan régional, ce dispositif touche en cette fin 87 : 1,36 % des communes du Doubs (8 sur 589), 9,24 % des communes du Jura (50 sur 541), 2,77 % des communes de Haute-Saône (15 sur 541).

- au plan notionnel, 6 000 communes sur 36 400 soit 16,50 % sont touchées à ce jour par le processus d'informatisation.

- plus près de nous, dans le secteur sous-vosgien, ce sont 8 communes sur les 25 qui adhèrent à l'ASVAA qui sont concernées.

Avec cet équipement, le conseil municipal a délibérément choisi le progrès ; c'est un grand pas vers demain, que nous venons d'effectuer.

I N F O R M A T I Q U E

En ce mois de Mai 87, notre mairie prenait livraison de son ordinateur.

Marque : COMPAQ DESKPRO modèle 3/20

comprenant : - une mémoire 640 KO
- une unité de disquette 360 KO
- un clavier AZERTY
- une carte vidéo-graphique haute résolution
- une unité de disque dur 20 MO
- une carte de communication asynchrone

une imprimante NEC P 7

- 136 colonnes
- 1 interface parallèle

coût H. T. 25 612 F

coût T.T.C. 30 375 F

En décidant, il y a maintenant un an, l'acquisition de ce matériel, les conseillers municipaux de Grosmagny ont voulu doter la commune d'un matériel moderne, permettant à terme, à la mairie, l'exécution d'un travail rapide et précis.

En effet, cet appareil est capable de traiter l'ensemble des problèmes de gestion d'une commune : comptabilité, paye, listes électorales, facturation, population, traitement de texte, etc...

A Grosmagny, nous avons choisi comme priorité la comptabilité. Ainsi, l'étude du budget supplémentaire qui, les autres années nécessitait deux à trois soirées, fut réalisée en une seule soirée. Toutes les opérations comptables étant enregistrées, nous connaissons jours après jours l'état de trésorerie de la commune, le compte administratif est établi en permanence ; nous connaissons l'excédent de la gestion 87 le 31 Décembre, avant même la perception : habituellement, ce chiffre nous est communiqué courant Juin de l'année suivante.

Chacun peut se rendre compte de l'intérêt du procédé pour une gestion rigoureuse des finances.

Après la mise en place de la comptabilité, nous avons décidé d'introduire la liste électorale, chose faite actuellement. Là encore, la machine se chargera rapidement du travail long et fastidieux qu'était la refonte des listes ainsi que l'édition des nouvelles cartes d'électeurs : opération désormais automatique qui remplacera l'édition manuelle, carte par carte, qui nécessitait plusieurs jours de travail.

SUBVENTIONS PERCUES GRACE A L'A.S.V.A.A.

entre 1980 et 1986

Ce tableau indique le montant des subventions accordées aux 22 communes qui adhèrent à l'ASVAA entre 1980 et 1986. Nous voyons que Grosmagny a obtenu 524 766 F. Nous arrivons ainsi en troisième position derrière Anjoutey et derrière Etueffont ; nous nous plaçons même devant Giromagny. Ce n'est certainement pas un hasard, c'est seulement la preuve que Grosmagny a su imposer sa présence et présenter des dossiers répondant bien aux critères d'attribution.

COMMUNES	SUBVENTIONS PERCUES GRACE A L'ASVAA						SUBVENTIONS DONNEES A L'ASVAA		
	Contrat de Pays	Contrat Services Populat.	PAP 15 Contrat de secteur	Plantat. Arbres	Total Subventi. 1980 - 84	Total Subventi. OPAH 1985 - 86	Cotisation Totale Animation 1980 - 86	Cotisation /Habitant cumulée 1980 - 86	Cotisation OPAH 85-86
ANJOUTEY	387 611	205 461	6 070	6 741	605 889	20 549	12 580	29,75	5 900
AUXELLES-BAS	212 500				212 500	35 630	10 594	29,35	5 258
AUXELLES-HAUT			10 670		10 670	33 280	5 330	24,20	3 638
BOURG/CHATELET							1 904	22,40	920
CHAUX		160 000		6 825	166 825		25 503	29,30	
ELOIE	6 189	19 280	8 800	9 975	44 244	39 902	21 176	26,15	6 944
ETUEFFONT	535 462		15 930	9 808	561 200	38 033	36 187	26,40	16 241
EVETTE-SALBERT		157 487	12 800	10 250	180 250	26 118	51 891	25,95	20 006
GIROMAGNY	283 945	48 200	57 330		389 475	92 494	115 582	31,30	50 096
GROSMAGNY	62 520	400 000	16 850	1 032	480 402	44 364	10 628	23,75	4 765
LACHAPELLE/CHAUX									
LACHAPELLE/ROUGEM.		39 500			39 500		3 192	7,80	3 166
LAMADELEINE							102	7,80	180
LEPUIX-GY	98 000	120 000	3 640		221 640	82 650	31 522	30,60	15 515
PETITMAGNY	10 000			4 676	14 676	53 594	6 969	32,80	2 522
RIERVESCEMONT			1 600		1 600		1 396	29	
ROMAGNY		80 000	2 000		82 000	17 624	3 645	20,50	2 333
ROUGEGOUTTE	10 660		19 760	9 344	39 764	47 962	27 600	30	12 468
ROUGEMONT	132 500	145 000	80 115	3 844	362 459	22 482	41 178	30,40	19 293
ST GERMAIN		200 000		10 631	21 631	34 990	8 853	25,50	4 412
SERMAMAGNY			8 600	5 044	13 644		6 225	7,80	
VESCEMONT			8 000		8 000		12 605	22,30	

Potentiel fiscal par habitant - Année 1987

Classement de quelques communes sur les 101 communes du Territoire de Belfort.

Communes	Population (dernier recense- ment)	Potentiel fiscal par habitant	Classe- ment	Potentiel fiscal moyen national par habitant selon les différents grou- pes démographiques
Grosmagny	357	771.44	60	1 140
Belfort	52 739	2 216.98	8	2 427
Eloie	861	967.59	44	1 236
Etueffont	1 405	945.28	46	1 331
Giromagny	3 694	1 009.20	39	1 651
Petitmagny	212	705.14	69	1 140
Rougegoutte	919	1 652.05	17	1 236

Si l'on considère la population effective de GROSMAGNY (460), le potentiel fiscal par habitant passe à 598,08 F et le classement à 88è.

ETAT DE LA DETTE

Communes	Dette en capital au 01.01.87	Montant de la dette par habitant	Classement / 101
Grosmagny	173 482	485.94	90
Belfort	369 257 600	7 001.60	3
Eloie	2 145 560	2 652.11	24
Etueffont	4 667 173	3 389.38	16
Giromagny	7 310 734	1 979.08	42
Petitmagny	262 748	1 239.38	66
Rougegoutte	1 142 158	1 242.83	65

STATISTIQUES FINANCIERES

Répartition, en pourcentage, des impositions directes locales en 1987, pour quelques communes.

Communes	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle	Produit total des 4 taxes
Grosmagny	60 007 48.071%	29 726 23.81%	26 314 21.08%	8 781 7.03%	124 828
Belfort	29 443 014 20.95 %	25 268 340 17.98 %	104 643 0.007 %	85 756 661 61.01 %	140 572 658
Eloie	209.220 45.19 %	117 043 25.20 %	15 140 3.26 %	122 398 26.35 %	464 501
Etueffont	246 346 34.78 %	216 536 28.49 %	30 988 4.08 %	248 254 32.66 %	760 724
Giromagny	689 580 31.86 %	525 844 24.29 %	12 177 0.56 %	936 976 43.29 %	2 164 577
Petitmagny	45 655 61.36 %	19 815 26.63 %	8 191 11.01 %	748 1.01 %	74 409
Rougegoutte	83 902 13.82 %	51 567 8.49 %	7 880 1.30 %	463 705 76.39 %	607 054

Taux d'imposition, en pourcentage, des taxes directes locales pour ces mêmes communes.

Communes	Taxe d'habitation		Foncier bâti		Foncier non bâti		Taxe Professionnelle	
	1986	1987	1986	1987	1986	1987	1986	1987
Grosmagny	4.15	4.29	4.57	4.76	34.17	35.54	24.68	15.00
Belfort	13.60	13.77	14.92	15.10	68.50	69.30	18.94	19.17
Eloie	7.31	7.31	11.67	11.67	33.13	33.13	9.01	9.01
Etueffont	6.90	7.04	11.32	11.55	44.89	48.48	6.32	6.45
Giromagny	5.36	5.40	7.42	7.48	24.40	24.60	10.80	10.89
Petitmagny	6.24	6.24	7.48	7.48	57.20	57.20	8.52	8.52
Rougegoutte	2.75	2.75	2.65	2.65	13.41	13.41	6.95	6.95

SECTION D'INVESTISSEMENT

D E P E N S E S

<u>Libellés</u>	<u>Valeurs</u>
Frais d'étude et de recherche.....	10 000
Remboursement d'emprunt.....	17 357
Acquisition de terrains, bois.....	284 200
Acquisition matériel, outils, mobilier.....	35 000
Travaux de voirie et bâtiment.....	577 122
Aménagement cimetière.....	100 561
	<hr/>
TOTAL DES DEPENSES.....	1 024 240

R E C E T T E S

<u>Libellés</u>	<u>Valeurs</u>
Subventions.....	246 404
Prélèvements sur recettes de fonctionnement.....	571 153
Participation à des travaux d'équipement.....	79 698
Fonds de compensation de la T.V.A.....	16 009
Produit des emprunts.....	200 000
Recouvrement de créances.....	976
Excédent investissement reporté.....	90 000
	<hr/>
TOTAL DES RECETTES.....	1 024 240

R E C E T T E S

Libellés	Valeurs
Produits de l'exploitation..... (redevance ordures ménagères)	40 942
Produits domaniaux..... (coupes de bois, location de droit de chasse)	196 120
Produits financiers.....	375
Recouvrements, subventions.....	32 078
Dotation globale de fonctionnement.....	191 265
Impôts indirects.....	10 210
Contributions directes.....	150 922
Produits exceptionnels.....	2 220
Produits antérieurs.....	493 920
Excédent de fonctionnement reporté.....	83 225
TOTAL DES RECETTES.....	1 034 827

BUDGET DE LA COMMUNE

Le budget qui est présenté ci-après correspond au budget définitif de notre commune pour 1987 (budget primitif plus modifications apportées par le budget supplémentaire).

Le détail des différents articles est consultable en mairie.

SECTION FONCTIONNEMENT

D E P E N S E S

Libellés	Valeurs
Denrées et fournitures..... (combustibles et fournitures scolaires)	11 500
Frais de personnel..... (permanent et temporaire + charges sociales)	103 000
Impôts et taxes.....	4 800
Travaux et services extérieurs..... entretien des forêts, bâtiments et voirie, travaux d'exploitation, acquisition matériel, électricité, assurances)	136 000
Participations et contingents..... (charges intercommunales)	128 978
Allocations - subventions.....	4 900
Frais de gestion générale..... cérémonie, indemnité de fonction du maire et des adjoints, P. et T., etc...)	57 600
Frais financiers (intérêts sur les emprunts).....	16 152
Prélèvement pour dépenses d'investissement.....	571 897
 	<hr/>
TOTAL DES DEPENSES.....	1 034 827

grande partie des taux étant inférieure à 10 %. Ajoutons qu'un taux élevé est dissuasif pour une entreprise qui voudrait s'installer. Toute augmentation du taux et la taxe professionnelle est donc pratiquement impossible chez nous.

Partant de cette analyse, une réalité s'impose : si nous voulons augmenter le produit fiscal, il nous faut absolument créer de la taxe professionnelle, c'est-à-dire, faire venir des entreprises dans notre commune où dans une zone artisanale intercommunale dans laquelle nous avons des parts.

Dans cette optique, il a été décidé lors de l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols de notre commune de classer 2 ha de terrain en zone artisanale. Ces terrains situés en bordure de route, à la sortie du village, en allant vers Rougegoutte pourraient constituer une opportunité intéressante pour une entreprise qui chercherait à s'implanter dans notre secteur.

Et puis, ces derniers temps, l'occasion de participer à la construction d'une zone intercommunale nous a été offerte. Le conseil municipal a estimé, à l'unanimité des présents, que notre commune se devait d'y prendre part.

Ce projet est important ; l'étude prévisionnelle prévoit une enveloppe de travaux d'aménagement de 3,8 millions de francs. Des subventions très intéressantes de l'Etat, de la Région et du Département sont prévues (850 000 F).

D'autre part, le Département encourage cette initiative, et c'est la Société d'Equipement du Territoire de Belfort (S.O.D.E.B.) qui est chargée de mener à bien l'opération.

La promotion sera assurée par l'association pour le développement économique de Belfort et du Territoire de Belfort (A.D.E.B.T.) qui prospecte sur toute la France, la Suisse, l'Allemagne et qui prévoit une action en direction du Japon.

A ce jour, six communes se sont engagées, par délibération, dans ce projet :

Etueffont	pour 150 000 F
Anjoutey	pour 100 000 F
Grosmagny	pour 100 000 F
Eloie	pour 50 000 F
Bourg sous Chatelet	pour 45 000 F
Lamadeleine	pour 25 000 F

Avec 100 000 F, Grosmagny detiendra à peu près 1/5^e de la zone.

Les estimations très aléatoires qui ont été faites sur les revenus possibles en taxe professionnelle à la fin de l'opération s'élèvent à 400 000 F par an. La part de Grosmagny serait donc de 80 000 F, tout ceci, il faut bien le dire, enveloppé d'un nuage d'incertitude.

Nous ne pouvons pas dire en effet, à l'heure actuelle, quelles seront les entreprises qui viendront s'implanter, quels seront leurs chiffres d'affaires ni le nombre de personnes qui

travailleront sur cette zone car, outre les problèmes financiers, l'aspect création d'emploi dans notre secteur doit également être présent à notre esprit.

Ansi, au travers de cette action, le conseil municipal prouve qu'il ne se contente pas de grever le présent au mieux, mais qu'il veut préparer l'avenir en dotant notre commune de moyens économiques, facteurs de richesses pour notre budget, donc par voie de conséquence, facteur de richesse pour nous tous.

ZONE ARTISANALE INTERCOMMUNALE

Par délibération en date du 27 Novembre, le conseil municipal de Grosmagny a donc décidé d'une prise de participation dans la zone artisanale intercommunale qui sera construite à ANJOUTEY.

Pourquoi une telle décision ?

En 1987, les impôts ont apporté à la commune 124 828 F qui se répartissent comme suit :

- Taxe d'habitation : 60 007 soit 48,07 % du total
- Foncier bâti : 29 726 soit 23,81 % du total
- Foncier non bâti : 26 314 soit 21,08 % du total
- Taxe professionnelle : 8 781 soit 7,03 % du total

Il est intéressant également de connaître la part des communes voisines au regard de la taxe professionnelle :

Eloie	reçoit 122 398	soit 26,35 %	du produit fiscal
Rougegoutte	reçoit 463 705	soit 76,39 %	du produit fiscal
Etueffont	reçoit 248 254	soit 32,66 %	du produit fiscal
Petitmagny	reçoit 748	soit 1,01 %	du produit fiscal
Anjoutey	reçoit 168 768	soit 60,72 %	du produit fiscal
Giromagny	reçoit 936 976	soit 43,29 %	du produit fiscal
Rougemont	reçoit 552 919	soit 56,63 %	du produit fisca
Lamadeleine	reçoit 106	soit 0,85 %	du produit fiscal
Bourg sous Chatelet	reçoit 0	soit 0 %	du produit fiscal

D'autre part, Grosmagny est classée 46^{ème} dans le Territoire de Belfort pour l'effort fiscal par habitant, celui-ci étant calculer sans prendre en compte la taxe professionnelle.

Il est facile de comprendre que, si nous voulons augmenter les ressources fiscales de la commune, deux solutions se présentent à nous :

1) nous augmentons l'effort fiscal des ménages en intervenant sur la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti.

2) nous intervenons sur la taxe professionnelle.

A Grosmagny, le taux de la taxe professionnelle est de 15 %. Nous nous situons, avec ce taux, à la 13^{ème} place dans le département, c'est-à-dire que ce taux est encore élevé ; la plus

LE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

Plusieurs regroupements pédagogiques ont été mis en place ces dernières années dans le Territoire de Belfort. Souhaités par l'académie, par les associations de parents d'élèves et par les syndicats d'enseignants, les regroupements pédagogiques intercommunaux sont considérés comme facteurs d'amélioration des conditions de travail à l'école.

Le principe d'un regroupement pédagogique intercommunal est de mettre en commun les équipements scolaires de plusieurs communes afin de regrouper les élèves de même niveau dans des locaux plus nombreux ; aussi, à la rentrée 88, il n'y aura plus, pour les deux villages de Grosmagny et Petitmagny, qu'un cours préparatoire, deux cours élémentaires et deux cours moyens, ce qui fera cinq cours pour trois classes au lieu de six cours pour deux classes, à Grosmagny et de cinq cours pour une classe à Petitmagny.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et prouvent le bien-fondé de l'opération. Ajoutons que Petitmagny projette la construction d'une deuxième classe primaire pour la rentrée 88, ce qui nous donnerait quatre classes pour cinq cours, situation presque idéale. La répartition des niveaux n'est pas fixée à ce jour, néanmoins, nous savons que les petits resteront à Grosmagny et que le C.M.2 sera à Petitmagny.

Ainsi, avec la création d'une maternelle et avec la constitution d'un regroupement pédagogique, le conseil municipal a voulu donner à nos enfants les meilleures conditions de travail. Pédagogiquement, et toutes les statistiques le prouvent, ces mesures sont indiscutables.

Certains parents se sont émus à l'idée de devoir transporter leurs enfants à Petitmagny ; il est vrai que les conditions matérielles concernant le transport vont se compliquer un peu, mais étant donné la faible distance existant entre les deux écoles, le problème du transport ne devrait pas être insurmontable. Un grand nombre d'élèves sont d'ailleurs déjà conduits chaque jour à l'école en voiture par leurs parents. A ce sujet, il est intéressant de réfléchir à la situation présente dans d'autres communes et concernant la distance à parcourir par certains élèves pour se rendre à l'école :

Exemple : Eloie pour les habitants en limite de Valdoie
Rougegoutte pour les habitants en limite de Giromagny
Giromagny pour les habitants en limite de
Chaux, Auxelles, Lepuix-Gy

Sans oublier Belfort où certains élèves ont plusieurs kilomètres à parcourir entre leur domicile et leur école.

Dans notre village où nous nous connaissons pratiquement tous, il est facile d'imaginer que les parents pourront facilement s'organiser et s'entraider pour solutionner ce problème de transport, négligeable en comparaison des avantages pédagogiques proposés par ce remodelage scolaire.

LA MATERNELLE

Elle sera créée dans la partie grange du presbytère aménagé sur deux étages et comprendra :

- un accueil de 12 m²
- une salle d'activité de 62 m²
- des sanitaires au rez-de-chaussée de 12 m²
- une tisanerie/bureau de 30 m²
- une salle de classe de 50 m²
- un coin repos de 20 m²
- des sanitaires à l'étage de 12 m²

Les plans définitifs sont actuellement en cours d'élaboration ; le coût prévisionnel des travaux, établi par la Direction Départementale de l'Équipement de Giromagny s'élève à 679 000 F H.T.

Le montage financier de l'opération, hypothétique puisque nous ne connaissons pas encore le montant des subventions allouées, prévoit le recours à l'emprunt. Le conseil municipal a retenu comme possibles, les prévisions suivantes :

coût travaux arrondi à	700 000 F	H.T.
subventions escomptées	415 000 F	
apport de la commune	100 000 F	
emprunt arrondi à	200 000 F	

La T.V.A. étant comptabilisée à part puisque la commune retranchera, en 1990, la T.V.A. investie en 88. Celle-ci sera financée par un prêt relais sur 2 ou 3 ans, suivant l'offre de l'organisme prêteur.

L'effectif théorique pour la rentrée 88, en comptabilisant les enfants de 2 à 5 ans, sera de 26 pour Grosagny et de 10 pour Petitagny. En enlevant les 2 ans, il restera à peu près 25 élèves : de quoi travailler dans de bonnes conditions.

Ajoutons que le conseil municipal a demandé à l'ASVAA une étude chiffrée sur le fonctionnement d'une cantine scolaire, ainsi que sur celui d'une garderie, services qui pourraient fonctionner au rez-de-chaussée du corps de logis du bâtiment et dont nous reparlerons ultérieurement mais qui trouveraient leur justification dans le fait qu'une dizaine d'enfants de notre communes sont transportés journalièrement en ville où garderies et cantines sont monnaie courante.

ECOLE MATERNELLE ET REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

Qu'y a-t-il de plus important pour un village qu'une école ? Rien ou pas grand-chose. Les municipalités qui ont dû se résoudre à voir fermer définitivement la leur le savent bien. Quand l'école ferme, c'est que le village est en train de mourir.

Sans aller jusqu'à cette extrémité, des villages voisins des nôtres sont confrontés aux fermetures de classes. Eloie, Rougegoutte, Chaux ont connu ou vont connaître à la rentrée 88 ce douloureux problème.

A Grosmagny, depuis quelques années déjà, c'est la situation inverse qui se présente : nous assistons à un accroissement lent mais continu de notre population scolaire, à tel point que les services de l'académie avaient cru bon, il y a un an, d'attirer notre attention sur le fait que nous approchions du seuil d'ouverture d'une troisième classe primaire.

D'autre part, il y a bien longtemps que le souci d'une préscolarisation hantait nos esprits. Nous ne reviendrons pas sur les tractations qui avaient été entreprises depuis plusieurs années avec les communes voisines afin de créer une structure maternelle définitive pour notre commune ; la plus intéressante

ayant été, il y a trois ans, la proposition faite à Petitmagny de s'associer avec Grosmagny pour créer une école maternelle à Grosmagny.

Devant le refus de nos voisins, nous en étions resté là ; et comme l'effectif de notre village ne nous permettait pas à lui seul la création de cette école, nos petits élèves étaient dispersés dans les écoles d'Etueffont, Eloie, Giromagny, Valdoie et Belfort.

Certains parents, découragés par cet état de fait renonçaient à préscolariser leurs enfants.

Ajoutons qu'à deux reprises depuis trois ans le conseil municipal de Petitmagny nous avait sollicité pour la création d'un regroupement pédagogique entre les deux communes. Le conseil municipal de Grosmagny saisi du problème, avait émis une réponse favorable au regroupement, mais à condition que Petitmagny accepte la création d'une maternelle intercommunale à Grosmagny.

C'est chose faite maintenant et les deux projets verront le jour à la rentrée 88.

REVENUS FORESTIERS

Cette année, une coupe de régénération a été réalisée ans la parcelle n° 30 située au lieu-dit "ROYER"

Une autre coupe dite ordinaire était délivrée dans la parcelle n° 1 dans la forêt de la CHAUME.

Les travaux de débardage et de façonnage ont été confiés, après soumission, à Monsieur ZELLER Denis, entrepreneur domicilié à Eloie.

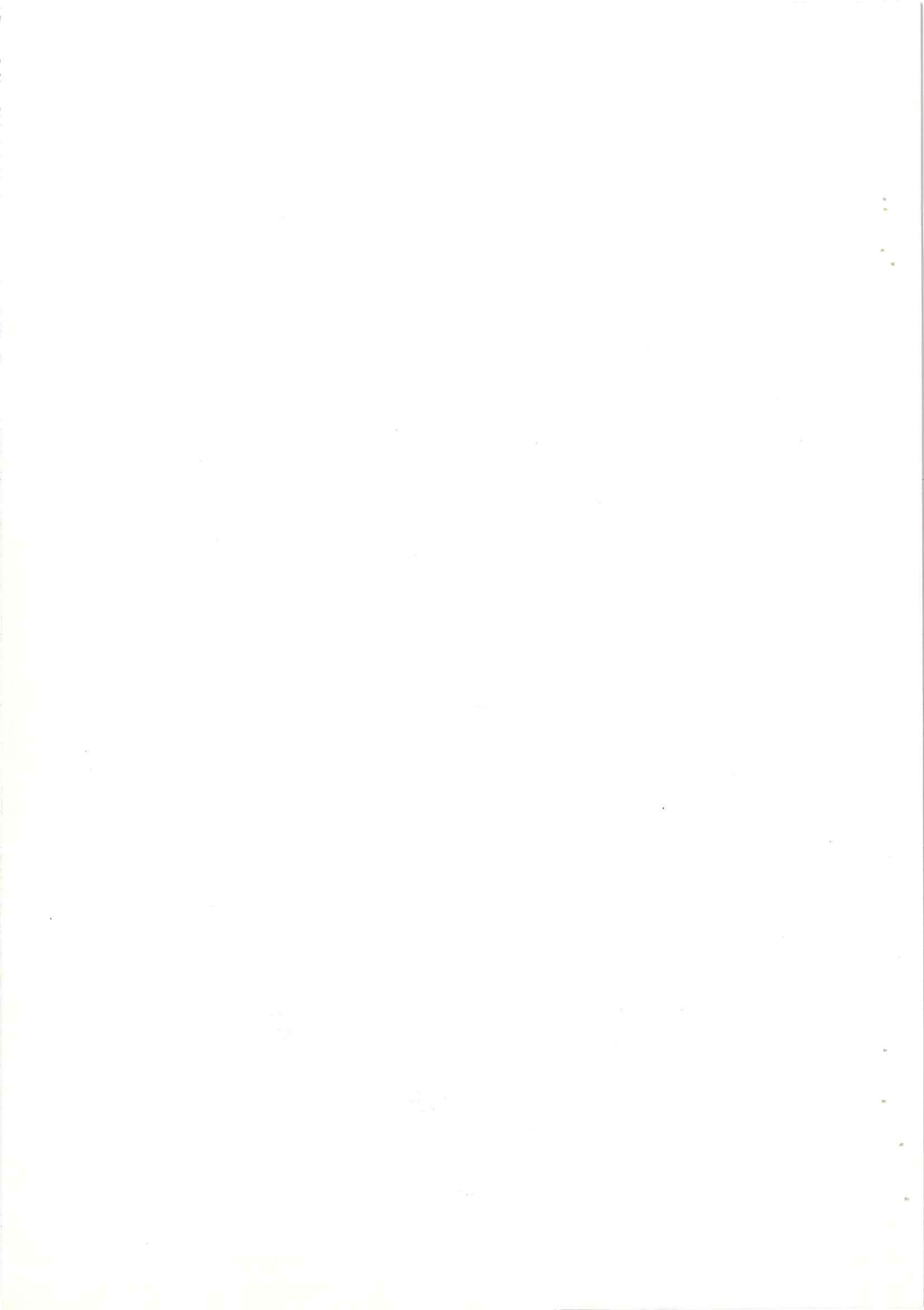
Les produits de ces différentes coupes ont été vendus à la vente groupée de Bourogne le 26 Mars 1987.

Produit de la vente :

Lot n° 1	chêne	14.38 m3	2 300 F
Lot n° 2	chêne	13.06 m3	7 600 F
Lot n° 3	chêne	83.68 m3	48 000 F
Lot n° 4	chêne	44.31 m3	15 400 F
Lot n° 5	divers	29.56 m3	7 800 F
Lot n° 6	frênes	8.74 m3	8 200 F
Lot n°	épicéas	67.87 m3	23 500 F
TOTAL			133 500 F

Bois de chauffage :

246 stères vendus 170 F l'unité .. 41 820 F



1988 - REALISATIONS - PROJETS - SUBVENTIONS

1) CHEMIN DES ROYERS

Elargissement du chemin

Pose d'aqueducs

Création de fossés

Place de stockage pour les grumes

devis estimatif..... 31 000 F

2) AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

Pose de clôture - de haies - Création d'une allée centrale -
travaux réalisés par ouvrier communal

3) REFECTION DE LA DEUXIEME CLASSE PRIMAIRE

suivant possibilités budgétaires

4) ECOLE MATERNELLE

5) CENTRE DE LOISIRS

poursuite des travaux

6) ZONE ARTISANALE INTERCOMMUNALE

7) CHEMIN DE L'ETANG HIVER

une étude est en cours

8) TRAVAUX EN FORET

poursuite du programme forestier

TRAVAUX EFFECTUES EN 1987

1) REFECTION DE LA PETITE CLASSE

Travaux très bien synchronisés pendant les vacances scolaires.

Maçonnerie (Ets SPERTINI)	24 254 F
Carrelage (Ets CARRELAGE COMTOIS)	17 871 F
Doublage-Isolation (Ets GIANNITRAPANNI)	19 677 F
Revêtement mural-réfection des tableaux installation d 'un plaquard	18 937 F
Menuiserie (Ets LHOMME Albert)	8 852 F
Sanitaire (Ets GROSBOILLOT)	6 164 F
Electricité -achat matériel uniquement main d'oeuvre bénévole	15 751 F
Branchement E.D.F.	2 199 F
Achat d'un tableau	7 199 F
Tissu mural + accessoires	2 199 F
Subvention du F.D.E.C.	33 024 F

2) AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

Etude de terrain et bornage	3 558 F
Acquisition de terrains et échange de parcelles	4 084 F

3) PARKING DEVANT LA MAIRIE
ET ALLEE PIETONNE LE LONG
DE LA COUR DE L'ECOLE

48 529 F

4) CHEMIN DU VERDOYEUX

Curage des fossés - pose d'aqueducs - dépôt de remblais - compactage du chemin (Ets HAMMER)	35 946 F
---	----------

5) PISTE FORESTIERE DU FAYE

Ets HAMMER	6 819 F
------------	---------

6) CURAGE DES FOSSES

Rue du Grippot - Rue de la Libération (Ets LOMBARD)	6 226 F
--	---------

7) INFORMATIQUE

Achat du matériel	30 375 F
-------------------	----------

8) AMENAGEMENT PARKING CIMETIERE

1 218 F

LE MOT DU MAIRE

Pris à partie par une personne de Grosmagny, il y a quelques temps, il me fut reproché "que l'on en faisait trop". A vrai dire, l'auteur de ce reproche n'a jamais caché son antipathie pour notre conseil municipal et ceci ajouté à cela prouve tout simplement que nous sommes sur la bonne voie.

Les avis recueillis hors de la commune, au hasard des réunions sont plutôt faits pour nous encourager. Grosmagny passe désormais, dans la région, pour un village qui bouge. Les dernières décisions prises en conseil municipal ne sont sûrement pas de nature à me contredire, qu'il s'agisse du remodelage scolaire, avec création d'une maternelle, ou de la décision d'investir dans la zone artisanale intercommunale d'ANJOUTEY.

Quand l'année se termine, il est de coutume d'en faire le bilan ; vous trouverez dans les pages suivantes le détail des réalisations 87, mais sachez dès à présent que durant cet exercice, la commune a investi quelques 500 000 F, ceci avec une pression fiscale qui, à mon avis est encore très acceptable. Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder la situation de nos communes voisines.

Quant à l'année 88, il va sans dire qu'elle sera pour nous d'une importance inégalée jusqu'à présent, par la hauteur des investissements prévus : école maternelle - zone artisanale - centre de loisirs - cimetière - travaux forestiers constituent en effet notre programme. Il pourra paraître quelque peu démentiel à certains d'entre vous ; aussi, me semble-t-il nécessaire de vous rassurer : le conseil municipal n'a pas décidé ces investissements sans procéder à une étude financière sérieuse prenant en compte un maximum de données.

La bonne santé de notre comptabilité, un très faible endettement, des revenus forestiers importants nous permettent ces investissements dans des conditions qui sont loin d'hypothéquer l'avenir budgétaire de notre commune.

Par contre, il va sans dire qu'avec la réalisation de ces équipements, c'est un autre visage qu'offrira notre village dans quelques mois, le rendant plus séduisant encore.

L'année 87 a vu la réalisation d'importants travaux bénévoles qui peuvent être raisonnablement estimés à plus de 50 000 F. Là encore, GROSMAGNY est citée en exemple aux alentours et les nombreuses personnes ayant participé à ces travaux doivent être remerciées. Un des souhaits que je formulerai pour la nouvelle année : voir le nombre des participants bénévoles augmenter encore, prouvant ainsi l'intérêt que chacun porte à la vie de notre village.

Mes autres voeux seront plus traditionnels ; associé à ceux du conseil municipal, ce seront, chers concitoyens, nos meilleurs voeux de bonheur, de santé et de prospérité.

BONNE ANNEE 88